

AFPS Formation Système de Sécurité Incendie

Objectifs

Être capable de lire les données affichées sur la centrale incendie ; Connaître la conduite à tenir en cas de détection incendie, suivant la procédure définie par l'employeur ; Exploiter le centralisateur de mise en sécurité incendie et d'effectuer les commandes manuelles, si nécessaire ; Adapter sa stratégie d'évacuation en fonction de la programmation du SSI.

Pré requis

Aucun

Public

Cette formation s'adresse aux salariés de structures d'accueil pour personnes âgées et personnes handicapées doté d'un SSI et susceptible d'intervenir sur ce système

Durée

Formation d'une durée d'environ 2 à 3 heures

Nombre de participants

Cette formation s'adresse à un groupe jusqu'à **10 salariés** sur site

Contenu

Après une présentation du programme, du formateur et des participants

- Définition & rôle du SSI, présentation du matériel, les principales fonctions
- Les systèmes de détection incendie, les détecteurs, les déclencheurs, les ECS
- Le fonctionnement de l'installation,
- Exercices pratiques

Méthodes pédagogiques

Démonstratives, échanges, exposés, applicatives

Évaluation

Le stagiaire ayant suivi l'intégralité de la formation obtiendra la délivrance par l'organisme de formation d'une attestation de formation

La réglementation en vigueur

Arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (ERP).

J 35 Surveillance de l'établissement

§ 2. En complément des missions définies à l'article MS 46, le personnel affecté à la surveillance doit être formé à l'évacuation des résidents par transfert horizontal avant l'arrivée des secours et à l'exploitation du SSI.